

N/REF : 8/12/2025 10H33 C:263310 I:36712
V/REF : EMAIL
V/Email reçu le Lundi 08/12/2025 a 10H33

ACPPA

LE VERNON
7 BIS CHEMIN DE GAREIZIN
69340 FRANCHEVILLE

IMMEUBLE : MAISON DU LAC
6 RUE DU GYMNASE
38120 ST EGREVE

St Martin-H, le 15 Décembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE 6 GYMNASE ST EGREVE
ASSOCIATION LA MAISON DU LAC EHPAD
M REPILLET FABRICE 07 60 61 22 27
MOTIF : INTERVENIR POUR REGARD EXT BOUCHÉ
Donneur d'ordre : Mr F. REPILLET

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 09/12/2025 A 15H30
INTERVENTION DEPUIS L'EXTÉRIEUR
RECHERCHE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES
POMPAGE DE L'ENSEMBLE DE RÉSEAU EN CHARGE POUR LOCALISER LE COLLECTEUR
ESSAI DE DÉBOUCHAGE RÉSEAU
SOUPÇON DE RACINE, ACTUELLEMENT LE RÉSEAU S'ÉVACUE LENTEMENT
LE CLIENT OBSERVE LE NIVEAU DU RÉSEAU D'ICI UNE SEMAINE
ET NOUS RECONTACT SI BESOIN D'UNE SECONDE INTERVENTION

SI RECIDIVE PREVOIR POIDS LOURDS
PASSAGE CAMERA ET DETECTEUR

LE 12/12/2025 A 12H45
RECHERCHE DE RESEAU
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE SUR 40 METRES
EXTRACTION IMPORTANTE DE LINGETTES
PASSAGE CAMERA
PRESENCE DE NOMBREUX FLASH ET DE RACINE
CONTROLE DE L'ECOULEMENT
REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : AS LCOMPTER Email envoyé le 12/12/25 a 16H01 Mr F. REPILLET

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
2,00	Ff Débouchage/Pomp.1h+Dépl.0 a 10km	1	180,44	360,88
2,00	Ff débouchage/Caméra 1h+Dépl.0 a 10km	2	270,69	541,38
TOTAL H.T.				902,26
T.V.A. a 10,00%				90,22
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>992,48</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Janvier 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN